

Séance du 12 février 2026
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU P.E.T.R DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

Séance du jeudi 12 février 2026, à 18h00,

Le Comité syndical du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac (88000) sous la présidence de Monsieur Yannick VILLEMIN, Président du PETR.

L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2025

- Administration générale

1. Rapport des délégations exercées par le Président ;
2. Adhésion/retrait SMIC des Vosges

- Ressources Humaines

3. Modification du tableau des effectifs

- Finances

4. Vote du compte financier unique 2025
5. Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026
6. Vote des participations financières des collectivités membres et des communes individuelles au titre de la politique PAH pour l'exercice 2026 ;
7. Vote du budget primitif 2026

8. Points d'Information

9. Questions diverses.

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BEROCCHI Franck, BOURDON Claude, BROT Alexia (présente à partir de la délibération n°3), CHAMPAGNE Patricia, CHANAUX Jean-Paul, COLNE Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DIDIERJEAN Emilie, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel (pouvoir de Jacques COTTEREAU), GEORGE Dominique,

1

Séance du 12 février 2026
 PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges

GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, HATIER Maurice, HUMBERT Didier, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique, MARTINET Jean-Luc, MUNIERE Jean-Luc, PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PETIT Jean-Paul, PIERILLAS Patrick, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Jean-Claude, TANNEUR Céline, THIERY Philippe, THOMAS Dominique, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel et VILLEMIN Yannick (pouvoir de Nicole ARNOULD).

SONT EXCUSES

Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, CASSAGNE Philippe, CHOLEY Bertrand, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques (pouvoir à Daniel GARCIN), DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GENTY Catherine, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELLAFF Kévin, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILOTTE Jean-Pierre, HETT Paul, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Carole, LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Lucette, MONCHERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Pierre, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, VAGNER Patrick, VAGNE Daniel et VARIN Gilles.

Nombre de délégués en exercice : 56 – Le quorum étant atteint

Monsieur Yannick VILLEMIN
 Président du PETR du Pays d'Épinal Cœur
 des Vosges

(Signature du Président)

Monsieur Maurice HATIER est nommé
 secrétaire de séance.

(Signature du secrétaire de séance)

M. HATIER

Monsieur Yannick VILLEMIN introduit la séance en indiquant que ce comité syndical a une saveur très particulière car il s'agit du dernier de la mandature.

Il indique que l'ordre du jour du comité syndical peut se résumer en trois mots clefs :

- **GESTION** des affaires courantes pour les rapports sur l'administration générale et les ressources humaines ;
- **SECURISATION** du fonctionnement de la collectivité avec les rapports budgétaires nous permettant de doter la collectivité d'un budget avant les prochaines échéances électorales qui amèneront de fait un renouvellement des instances du PETR ;
- **PROJECTION** avec en fin de séance une synthèse (2 slides) du bilan de mandat qui a été travaillé par les Vice-Présidents et les services de la collectivité avec un petit bonus à la fin.

En ce sens, ce comité résume assez bien ce que les élus ont réussi à faire ensemble :

- Sécuriser l'action de la collectivité avec remise à plat de la gestion générale ;
- Garantir une action sur toutes les communes de notre territoire ;
- Préparer la suite avec :
 - Un budget tenu ;
 - Des éléments d'aide à la décision pour les prochains élus de ce qu'ils souhaiteront faire avec des éléments clairs à l'appui.

C'est aussi pour cela que comme mentionné dans la convocation du comité, Monsieur Yannick VILLEMIN propose aux élus de finir après la séance du comité syndical par un temps convivial où un buffet sera servi.

Avant de faire adopter le procès-verbal du dernier comité syndical, Monsieur Yannick VILLEMIN souhaite remercier en amont Monsieur Daniel GARCIN pour sa lecture attentive et ses retours.

A ce titre, Monsieur Yannick VILLEMIN souhaite apporter une précision concernant la délibération n°32/2025 relative à l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026. En effet, la formulation du rapport a pu prêter à confusion. La collectivité peut ouvrir des crédits allant jusqu'à 25% des crédits ouverts au budget de l'année N-1 (hors restes à réaliser) – dans le cas présent, la collectivité n'a pas proposé le montant maximum autorisé au regard du faible niveau des investissements prévus pour 2026.

Après cette précision, Monsieur Yannick VILLEMIN fait adopter à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 18 décembre 2025.

N°01/2026- ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des délégations exercées par le Président

En introduction, Monsieur Yannick VILLEMIN en évoquant la décision relative à l'exposition temporaire Pays d'Art et d'Histoire (PAH) qui est installée sur la commune d'Uxegney, souhaite remercier Monsieur Philippe SOLTYS, Maire de la commune pour le travail de communication opérée et la qualité de l'organisation.

En effet, cela a permis d'opérer un lancement réussi de l'opération, à l'instar de ce qui a été réalisé avec la commune de Rambervillers.

La prochaine étape de l'opération (la 4^{ème}), après le 31 mars 2026, sera la commune de Darney. Monsieur Yannick VILLEMIN se félicite du fait que l'exposition puisse ainsi bien circuler sur le PETR, à l'échelle des trois EPCI membres de la collectivité.

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Par application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a consenti au Président par délibération du 21/09/2020 délégation pour les attributions nécessaires aux décisions fréquentes et urgentes.

Un état, ci-après, recense les actes signés par le Président Yannick VILLEMIN au nom et pour le compte du PETR, dans le cadre de cette délégation.

- 11 décembre 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés aux sites France Services d'Epinal, Xertigny, Girancourt, Charmes et Rambervillers du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'ARES – Association intermédiaire de Remiremont ;
- 12 décembre 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés au Pays d'Art et d'Histoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la mairie d'Uxegney ;
- 12 janvier 2026 : Convention de mise à disposition de matériels attachés à la France Services de Charmes du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'Agence Randstad.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

PRENNENT acte du rapport des décisions prises dans le cadre des délégations du Comité au Président, par application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°02/2026 – ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion/retrait SMIC des Vosges

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Considérant le fait que la commune ancienne de Neufchâteau n'était pas adhérente au SMIC 88, et qu'elle dispose des services informatiques nécessaires en interne,

Considérant la fusion des communes de Rollainville et Neufchâteau pour former la commune nouvelle de Neufchâteau,

Considérant les besoins de la commune de Barisey la Côte,

Par délibération, la collectivité de Neufchâteau (88) a demandé son retrait au SMIC des Vosges,

Par délibération, la collectivité de Barisey la Côte (54) a demandé son adhésion au SMIC des Vosges,

Il convient de se prononcer sur :

- La demande de retrait de la commune de Neufchâteau ;
- La demande d'adhésion de la commune de Barisey la Côte.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

SE PRONONCE POUR le retrait de la commune de Neufchâteau,

SE PRONONCE POUR l'adhésion de la commune de Barisey la Côte.

N°03/2026 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Madame Alexia BROT intègre le comité syndical à 18h10.

Monsieur Yannick VILLEMEN précise en amont qu'il s'agit d'un rapport « classique » avec néanmoins deux points différents :

- La suppression de deux supports de poste (éléments passés au préalable au CST du CDG des Vosges) : le support du 0,6 ETP du poste de DG et le support de rédacteur principal 2^{ème} classe car l'agent qui l'occupait à évoluer au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe suite à réussite à concours – nous avons pu déjà revenir sur ce point lors d'un précédent comité ;
- La création d'un support de poste de rédacteur suite à la réussite à un concours de l'agent en charge des questions RH au sein de la collectivité (Madame Céline DA SILVA). Cette évolution est cohérente par rapport aux lignes directrices de la collectivité et permet d'opérer une parfaite corrélation entre les deux postes des agents suivant les volets RH et finances.

A noter également que le tableau nous permet de pouvoir anticiper les suites données au dispositif des conseillers numériques France Services.

En effet, depuis le début du 2^{ème} semestre 2025, suites aux informations de l'arrêt du financement du dispositif des conseillers numériques par l'Etat, le PETR a sollicité ses trois EPCI membres concernant les suites à donner à cette politique portée par notre collectivité avec 4 agents intervenants sur le territoire.

Dans ce cadre :

- La 2C2R et la CCVCSO ont validé la poursuite du dispositif malgré la hausse potentielle de cotisation (estimation à 1,01 €/habitant) ;
- La CAE a souhaité engager une réflexion commune avec le PETR mais également les 3 communes porteuses de CNFS (Epinal, Golbey et Thaon-les-Vosges). Ce travail a permis de proposer une poursuite du dispositif au niveau du PETR sur la base d'une mutualisation avec la CAE et les communes de Golbey et Thaon-les-Vosges.

De ce fait, le PETR portera donc 4 CNFS avec :

- Une politique centrée sur les sites France Services et avec une notion de mutualisation confortée à l'échelle des 3 EPCI ;
- Une proposition d'un contrat de projet d'un an pour chaque agent concerné – permettant aux nouveaux élus de se poser sur les suites à donner à cette politique entre 2026 et 2027 ;
- Pour le CNFS le plus ancien en termes d'ancienneté sur le poste, il lui a été proposé d'être stagiaire de la fonction publique territoriale avec un maintien sur une fonction de CNFS et en cas de réorganisation de basculer sur un des deux postes de conseiller France Services sur le futur site Epinal Centre-Ville. En tant que Président du PETR, bien que garant d'une gestion claire et efficiente, Monsieur Yannick VILLEMEN rappelle qu'il n'en oublie pas le côté humain et qu'il souhaitait valoriser la qualité du travail et de l'engagement de Monsieur Sylvain NICOLAS.

Dans ce cadre, il souhaite remercier les membres du Bureau du PETR d'avoir validé cette proposition. C'est aussi un message pour les agents du PETR – les élus sont exigeants concernant le service attendu aux usagers au sens large (habitants, porteurs de projets, élus) mais ils ont

toujours veillé à donner aux agents les conditions de travail les plus appropriées possibles tout en leurs permettant d'évoluer dans leur parcours professionnel (changement de grade, stagiairisation, formation, ...).

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant le principe que les rémunérations des agents sont établies sur la base du grade ;

Considérant les lignes directrices de gestion de la collectivité

Considérant les besoins de la collectivité ;

Considérant l'avis du CST en date du 26/03/2025

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme suit avec :

- La création d'1 poste de rédacteur à temps complet
- La suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- La suppression d'un poste d'ingénieur principal à temps non complet

EMPLOI PERMANENT

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Total	Effectifs pourvus		Effectif vacants TOTAL	Date de création et référence délibération	
					Temps de travail	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel		Agent titulaire ou contractuel	Total			
Administrative	Attaché territorial	Attaché principal	A	Chargée de mission RH et finances	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Titulaire	1	0	11/10/2018 N°54/2018	
				Chef de service "Ingénierie"	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Titulaire	1	0	09/10/2025 N°25/2025	
		Attaché		Chef de service "Aménagement Durable du territoire"	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°23/2024	
				Chargé de mission LEADER	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°23/2024	
				Chef de service "Ingénierie"	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1		0	1	20/06/2024 N°23/2024	
				Chargé de mission Économie	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1		0	1	28/09/2023 N°37/2023	
	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	B	Chef de service Maison France Service	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
				Chargé de mission LEADER	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Titulaire	1	0	27/02/2025 N°07/2025	
		Rédacteur		Assistance de l'animateur du patrimoine	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
				Responsable administrative polyvalente	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Titulaire	1	0	06/10/2022 N°50/2022	
	Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe		C	Agent administratif polyvalent / spécialité RH	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Titulaire	1	0	06/10/2022 N°50/2022
					Chargé d'accueil et d'animation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023
			Conseiller France Services		TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1		0	1	28/09/2023 N°37/2023	
			Conseiller France Services		TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
Conseiller France Services			TC		L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023		
Conseiller France Services			TC		L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023		
Conseiller France Services			TC		L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023		
Conseiller France Services			TC		L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023		
Conseiller France Services			TC		L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023		
Conseiller France Services			TC		L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	28/03/2024 N°15/2024		
Coordinateur des chefs de service "Services Aux Populations" et "Circuits VTT"			TC		L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Titulaire	1	0	27/02/2025 N°07/2025		
Conseiller France Services			TC		L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1		0	1	09/10/2025 N°25/2025		
Conseiller France Services			TC		L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1		0	1	09/10/2025 N°25/2025		
Conseiller France Services			TNC 24,30h		L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°23/2024		
Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1		0	1	20/06/2024 N°23/2024					
Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°23/2024					
Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°23/2024					
Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	09/10/2024 N°30/2024					
Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2*	1	Contractuel	1	0	03/10/2024 N°30/2024					

EMPLOI PERMANENT

Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Stagiaire	1	0	24/01/2019 N°03/2019
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	20/11/2017 N°43/2017
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Stagiaire	1	0	06/04/2017 N°17/2017
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	16/06/2022 N°32/2022
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Stagiaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	20/06/2024 N°23/2024
culturelle	Attaché territorial de conservation du patrimoine	Attaché de Conservation du Patrimoine	A	Animateur de l'Architecture et du Patrimoine	TC	L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	15/07/2017 N°33/2017
Technique	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	A	Directeur général de collectivité ou d'établissement public	TC	L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	19/12/2005 N°50/2005

EMPLOI NON PERMANENT

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectif vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Article de recrutement	Total	Agent titulaire ou contractuel	Total		
Administrative	Attaché territorial	Attaché	A	VTA	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°22/2024
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
				Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
				Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
				Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
					Agent d'accueil	TC		1		0	1

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

**ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,
 VALIDENT :**

- La création d'1 poste de rédacteur à temps complet
- La suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- La suppression d'un poste d'ingénieur principal à temps non complet
- La mise à jour du tableau des effectifs du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges conformément à l'exposé des motifs

DISENT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

N°04/2026 – FINANCES – Vote du compte financier 2025

Monsieur Yannick VILLEMIN, en tant que Président du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges est sorti au moment du vote.

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président s'exprime comme suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 relatif à l'adoption du compte financier unique (CFU),

Vu l'instruction budgétaire M 57,

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Vu l'avis du bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 29 janvier 2026,

Il apparaît les résultats suivants :

Résultat de l'exercice	Excédent	Déficit
Fonctionnement		420 186,21 €
Investissement		14 795,53 €
Solde global	- 434 981,74 €	

En intégrant les résultats reportés de l'exercice 2024, les résultats globaux se présentent comme suit :

Résultat de l'exercice	Excédent	Déficit
Fonctionnement	645 453,81 €	
Investissement	142 397,28 €	
Solde global	787 851,09 €	

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du 1^{er} Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVENT le CFU 2025 qui n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part,

DONNENT pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°05/2026 – FINANCES – Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président s'exprime comme suit :

Les résultats du compte administratif 2025 faisant apparaître,

1. En Fonctionnement :

- Un résultat de l'exercice de :	- 420 186,21 €
- Un résultat antérieur reporté de :	645 453,81 €
Soit un résultat excédentaire de	225 267,60 €

2. En Investissement :

- Un solde d'exécution cumulé de :	127 601,75 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement de	- 2 289,60 €
Soit un excédent de financement de	125 312,50 €

Et un excédent général de clôture excédentaire de 350 579,75 € (y compris les restes à réaliser).

Il est proposé d'affecter les résultats 2025 au budget de l'exercice 2026 de la manière suivante :

- Au 001, en recettes d'investissement, une somme de 125 312,50 €
- Au 002, en recettes de fonctionnement, une somme de 225 267,60 €

Il convient d'en délibérer.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, au vu des résultats du compte financier unique 2025,

Decident d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026, comme suit :

- Au 001, en recettes d'investissement, une somme de 125 312,50 €
- Au 002, en recettes de fonctionnement, une somme de 225 267,60 €

N°06/2026 – FINANCES – Vote des participations financières des collectivités membres et des communes individuelles au titre de la politique PAH pour l'exercice 2026

Monsieur Yannick VILLEMIN indique en préambule que ce rapport et ces principes ont été vus et partagés avec les membres du Bureau le 29 janvier dernier.

En effet, le montant des cotisations 2026 des EPCI évolue par rapport à ce qui était prévu au titre du DOB 2026 dans la mesure où :

- L'ouverture du site France Services Epinal centre-ville est programmée pour début novembre 2026 mais avec :
 - Recrutement des 2 nouveaux agents à partir de septembre 2026 pour les former ;
 - Contrats copieux, informatique et téléphonie à partir de mi-octobre 2026 pour éviter tout incident en amont.
- Cela comprend des recettes CTEC issues du Département des Vosges non prévues initialement.

C'est ce qui explique le passage de 7,42 € prévu au départ à 7,08 € avec un gain de 46 K€ environ à l'échelle des EPCI – montant relatif mais toujours utile au regard du contexte actuel.

Comme toujours, la collectivité applique un principe de gestion au plus près des recettes sollicitées et veille à maîtriser autant que possible les sollicitations financières en direction de ses trois EPCI membres.

Parallèlement, les services ont préparé un travail de projection du budget 2027 et à ce titre pour équilibrer le budget, le montant des cotisations serait ajusté à périmètre constant et maintien de 4 CNFS sur cette même année, le montant de cotisations basculerait alors à 8,96 € par habitant (pour rappel le montant des cotisations était en début de mandat de 8,94 €/habitant avec un cadre d'intervention moins important).

En tout état de cause, la BP 2027 a été projeté dans un cadre de maîtrise serré des dépenses. Comme convenu avec Monsieur Christophe LEMESLE (Vice-Président en charge des finances) nous aurons veillé sur ce mandat :

- À faire baisser le montant des cotisations tout en proposant une offre de services plus importante ;
- A garantir des actions qui s'adressent aux trois territoires.

RAPPORT DU PRESIDENT

Vu les articles L5741-1 et L5212-19 du Code Général des collectivités territoriales, régissant notamment les dispositions financières des syndicats mixtes applicables aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Conformément à l'article 13 des statuts du PETR, le montant de la contribution financière des membres au titre de l'exercice 2025 est fixé en fonction d'une clé de répartition proportionnelle à la population légale en vigueur,

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 29 janvier 2026,

Considérant la volonté du PETR du Pays d'Epinal de participer à l'effort demandé par l'Etat aux EPCI,

Il est proposé pour l'exercice 2026 de :

- Fixer à 7,08 € la contribution financière des membres du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

INTERCOMMUNALITÉS MEMBRES	2026	
	Nombre d'habitants	Montant contributions 7,08 €/hab
CA EPINAL	113 143	801 052,44 €
C.C VOSGES COTE SUD-OUEST	11 813	83 636,04 €
C.C RAMBERVILLERS	13 141	93 038,28 €
TOTAL	138 097	977 726,76 €

- Maintenir pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire, la contribution à 0,70 € par habitant comme ci-après énoncée :

COMMUNES	Nombre d'habitants	Montant contributions 0,70 €/hab
PLOMBIERES LES BAINS	1 605	1 123,50 €
DOCELLES	879	615,30 €
CHENIMENIL	1 221	854,70 €
DOMMARTIN AUX BOIS	420	294,00 €
TOTAL	4 125	2 887,50 €

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Président,

DECIDENT de fixer les contributions financières des collectivités membres du PETR à 7,08 € par habitant pour l'exercice 2026,

DECIDENT de fixer les participations financières pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire à 0,70 € par habitant.

N°07/2026 – FINANCES – Vote du budget primitif 2026

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président s'exprime comme suit :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 18 décembre 2025,

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 29 janvier 2026,

Il est proposé au comité syndical d'arrêter le budget primitif 2026 comme suit :

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement	2 177 640,00 €	1 952 372,40 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		225 267,60 €
Total section de fonctionnement	2 177 640,00 €	2 177 640,00 €

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement	127 010,40 €	126 080,25 €
Reste à réaliser 2025	2 289,60 €	
R 001 Excédent d'investissement reporté		127 601,75 €
Total section de fonctionnement	129 300,00 €	253 682,00 €

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

ADOPTENT le Budget Primitif du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour l'exercice 2026,

AUTORISENT Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section,

AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

POINT D'INFORMATION n°1

Monsieur Yannick VILLEMIN rappelle que lors des réunions de Bureau de 2025, les élus ont souhaité préparer la suite pour le nouvel exécutif.

A ce titre, deux volets ont été mis en place :

- Un bilan de mandat ;
- Une communication à destination des nouveaux élus.

Pour ce qui relève du bilan de mandat, l'objectif était de permettre aux nouveaux élus :

- De comprendre le travail opéré sur le mandat sur chacune des politiques de la collectivité avec une analyse début de mandat-fin de mandat, une analyse type forces-faiblesses-opportunités-menaces) ;
- D'évaluer le taux de recours de chacune des politiques conduites par le PETR ;
- D'identifier les grandes réalisations du mandat ;
- De projeter le devenir potentiel de la collectivité autour de trois scénarios : arrêt, statu quo, renforcement avec davantage de compétences déléguées par les EPCI.

L'idée n'est pas de prendre parti mais bien d'aider les nouveaux élus à appréhender la manière dont ils souhaitent travailler au niveau du PETR pour la prochaine mandature.

Cette production a fait l'objet :

- D'un travail étroit entre les services et chaque Vice-Président concerné ;
- D'une présentation en réunion de Bureau le 4 décembre 2025.

Pour le volet communication, les membres du Bureau ont rappelé que l'action du PETR se doit avant tout d'être connue des élus – en effet, les trois EPCI ont délégué des compétences au PETR qui agit donc pour leur compte. Aussi, peu importe par exemple que les habitants pensent que c'est les EPCI qui gèrent France Services, l'objectif c'est qu'ils soient satisfaits du service rendu et donc de l'action de leurs élus de proximité.

Aussi, les membres du Bureau ont demandé aux services du PETR de concevoir une communication qui permet à n'importe qui de comprendre en 3 minutes chrono ce qu'est le PETR (la « petite surprise de fin »).

Sur le bilan de mandat, la communication de ce soir est l'idée d'Alain ROUSSEL qui a proposé que l'on synthétise la présentation autour de deux volets (éléments projetés en séance) :

- Les 13 actions phares du mandat ;
- Une carte qui synthétise le taux de recours aux services du PETR

Sur le volet communication, la vidéo qui a été réalisée a été opérée en 3 semaines chrono entre :

- Proposition de trois scénarios ;
- Validation du scénario ;
- Réalisation, montage et arbitrage.

Monsieur Yannick VILLEMIN souhaite à ce titre, remercier l'équipe projet en charge de cette vidéo avec un remerciement plus particulier, au réalisateur (Romaric DUCHENE), au monteur (Corentin STOEKLE) et aux actrices (Isabelle BOURGOIS et Ludmilla HELLOT).

A titre, personnel, Monsieur Yannick VILLEMIN avoue en toute humilité, n'avoir jamais réussi à faire comprendre clairement à ses proches et à ses élus à Girancourt ce qu'était le PETR ... il pense ne pas être le seul ... mais là avec cette vidéo pour le coup, cela permet d'éviter de longs discours et c'est efficace comme ont pu le constater les membres du Bureau du PETR.

Pour conclure sur ce point, la vidéo projetée à vocation à être adressée après les élections :

- Aux trois EPCI – pour aider les élus communautaires à savoir s'ils veulent ou non intégrer le PETR ;
- Aux 168 communes pour que les conseils municipaux puissent appréhender le fait que le PETR est un outil de leur EPCI qui peut leur être utile.

POINT D'INFORMATION n°2

En conclusion de la séance, Monsieur Yannick VILLEMIN souhaite remercier es élus pour leur travail et leur implication :

- **Les Vice-Présidents** (Messieurs Christophe LEMESLE, Alain ROUSSEL, Jacques GRASSER et Madame Sylvie D'ALGUERRE,) pour le suivi et le portage de leur politique (il associe bien entendu Madame Véronique MARCOT qui a été Vice-Présidente au début du mandat) – nous avons (il insiste bien sur le NOUS) souhaité que les élus soient replacés au cœur du système de décision de la collectivité en étant bien ceux qui décident des arbitrages et suivent le travail des agents. Cela a été permis grâce à l'implication des Vice-Présidents en charge des différents domaines. En outre, votre mobilisation a permis de renvoyer l'image d'un collectif de travail d'élus et non une collectivité qui reposerait sur un seul élu – une gouvernance efficiente et facilitant l'adhésion repose sur la notion de travail collectif. Votre implication a permis de repositionner ce mode opératoire indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité ;
- **Les autres membres du comité syndical** qui sont venus de manière générale de façon assidue et qui ont opéré cela « à titre bénévole » car sans indemnité et plus particulièrement les membres du Bureau. Votre mobilisation est la condition de réussite à la bonne mise en œuvre des politiques publiques – vous avez un rôle de vigie car vous êtes là pour nous alerter sur ce qui marche, ce qui doit être amélioré : c'est vos retours en début de mandat qui ont permis de faire émerger la mise en place d'un service d'aides aux communes. Vous êtes également nos ambassadeurs dans les territoires : au sein de votre intercommunalité et de votre commune – le plus bel exemple en ce sens c'est l'amélioration de l'appropriation des politiques France Services et Pays d'Art et d'Histoire. Aussi, merci d'avoir consacré de votre temps – c'est le plus bel exemple de ce qu'est l'investissement d'un élu local – élément que ne cesse de faire remonter au plan national Michel FOURNIER depuis plusieurs années.

Sur ce travail des élus, Monsieur Yannick VILLEMIN pense qu'ensemble ils ont pu faire la démonstration que des complémentarités étaient possibles entre nos trois EPCI mais également plus largement entre territoires urbains et ruraux. Cela repose avant tout sur un dialogue constructif où chacune et chacun doit avoir le sentiment que son avis compte et peut influencer sur l'action conduite par la collectivité. Cela peut demander plus de temps mais c'est la condition pour inscrire nos actions dans la durée car adapter aux besoins du territoire et comprises et portées par les élus dans leur territoire.

Monsieur Yannick VILLEMIN souhaite également associer à ses remerciements les agents qui ont mis en œuvre les orientations des élus en gardant un esprit critique afin d'être toujours forces de proposition et garants de la sécurisation des actions. C'est une évolution qui là encore a été importante afin de constituer un collectif de travail où chacune et chacun joue un rôle indispensable et se retrouve mis en valeur au regard du travail conduit. Là encore, c'est ce que l'on attend de toute organisation administrative : une dynamique collective, des démarches fluides où les relations élus/agents sont facilitées et où l'intérêt du territoire est le seul guide de l'action des services. A noter qu'en doublant le nombre d'agents France Services nous avons réussi à abaisser le montant des cotisations.

POINT D'INFORMATION n°3

Monsieur Yannick VILLEMIN indique que la date du comité syndical d'installation du PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges, suite aux élections municipales, n'a pas encore été établie.

Elle le sera suites aux élections des exécutifs des trois EPCI membres du PETR du Pays d'Épinal cœur des Vosges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h01

LISTE DES DELIBERATIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR :

N°01/2026- ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des délégations exercées par le Président

N°02/2026 – ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion/retrait SMIC des Vosges

N°03/2026 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

N°04/2026 – FINANCES – Vote du compte financier 2025

N°05/2026 – FINANCES – Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026

N°06/2026 – FINANCES – Vote des participations financières des collectivités membres et des communes individuelles au titre de la politique PAH pour l'exercice 2026

N°07/2026 – FINANCES – Vote du budget primitif 2026